

Enseignants : ALBERT Christine, FREGONARA Emilie, TAREL Stéphane, BAYERON Sandra, LAMBERT Eugénie, MONDON Béatrice, LE TUAL Florence, TOUPIN Monique, ROYER Carole, GALAIS Melly, MARIE LOUISE Virginie, IMARE Claudia, BEGUE Ingrid

Parents : CHARBONNET Sonia, BOVET Estelle, DUMETZ Justine, PROMI Laetitia, GAMALEYA Raissa, RICQUEBOURG Manuella, MASSEAUX Christelle, TURPIN GUILLEMEAU Fanny, TRIMAILLE Elodie, LAVAREL Marie Linda, SILOTIA Dominique, MILLEVILLE Paméla, DESJARDINS Lina, OUPA-BAIRY Ivann, RIVIERE Ingrid,

Mairie : LAURET Bruno (DGA technique), LAURET Bruno (Elu), FUTOL Nancy (Vie Educative)

Absents excusés : IEN, VIEIRA Estelle, SERE Emilie, TEULIE Marie, PAULIN Nicole, CALMONT Alexandre

Travaux à envisager sur l'établissement : Monsieur LAURET Bruno (DGA)

Infiltrations importantes sur les toitures végétalisées

L'école construite en 2016 bénéficie encore d'une garantie décennale, un référé judiciaire et la nomination d'un expert sont en cours.

Une fiche SST a ce sujet alerte la Mairie dès août 2023.

Des diagnostics de toiture ont été réalisés ces derniers mois. L'école construite en 2016 bénéficie encore d'une garantie décennale, un référé judiciaire et la nomination d'un expert sont en cours.

L'option technique proposée par une assistance technique est de réaliser une surtoiture sur l'ensemble de l'école, car la problématique des infiltrations par le toit végétal ne sera jamais résolue. Le coût de ces travaux importants a été évalué à 700 000€. Ces travaux seront inscrits au budget primitif de 2024 et réalisés cette année.

S'agissant de la réalisation, les travaux ne pourront pas démarrer avant les vacances scolaires de Juillet Aout 2024. Car une partie des travaux exige que le site soit inoccupé. La durée des travaux sera de 3-4 mois.

Visite d'un huissier accompagné des responsables de la Mairie vendredi 9 février 2024 afin de faire un constat suite au sinistre dégât des eaux.

Mesure de protection des usagers mise en place en interne avec l'aide du personnel communal:

- Déménagement de la classe PSMSGs de Madame BEGUE dans une salle sans fuite (dortoir), la salle D est quand même utilisée comme dortoir (à condition qu'il n'y ait pas de fortes pluies)

Protections solaires

Cette demande concerne de nombreuses écoles de la commune, l'appel d'offre est en cours cela devrait être la réalisation effective pour la rentrée d'août 2024, les services envisagent également des protections « casse soleil » ou filtres sur les nacos côté rue pour éviter l'ensoleillement important des salles de classes (il n'y a aucun rideau)

Aération des salles

De nombreux nacos cassés ont été changés néanmoins beaucoup d'entre eux ne s'ouvrent plus, un inventaire général des dysfonctionnements de l'ensemble des bâtiments sera fait au retour des vacances.

Ventilateurs sales : ceux des classes sont régulièrement entretenus par le personnel communal, par contre les plus hauts (salle de motricité et réfectoire) nécessitent l'intervention d'une entreprise extérieure.

Ventilateurs non fonctionnels : là aussi un nouvel inventaire s'impose.

Présence de chauves souris

Cette espèce fragile, endémique des Mascareignes est protégée, les déloger nécessite un protocole spécifique et peu facile à mettre en place, le problème devrait être résolu à la rentrée scolaire 2024/2025. En attendant le guano est nettoyé tous les matins par le garçon de cour.

Mise sous alarme de l'ensemble de l'établissement

Effectif avec video surveillance en dehors des heures d'ouverture de l'établissement

Livraison d'ordinateurs

Un ordinateur individuel a été distribué pour chaque élève de CM1 et de CM2, un ordinateur pour le secrétariat et un supplémentaire pour la direction, 5 salles ont été équipées d'un vidéoprojecteur d'un visualiseur et d'une armoire sécurisée. Certains portables ont été signalés défectueux, la Mairie demande de faire remonter les numéros de série aux services informatiques. Des remontées ont déjà été faites à ce sujet.

Monsieur LAURET Bruno (élu) demande à l'équipe enseignante de faire un inventaire des besoins de vidéoprojecteurs dans les autres niveaux de classe.

Modification de la Carte scolaire : Madame FUTOL Nancy (Vie éducative)

Cette modification a été approuvée lors du Conseil Municipal du 29/02/2024, elle va impacter l'école Mario HOARAU de façon importante, certains élèves scolarisés actuellement à l'école seront inscrits l'année scolaire 2024/2025 à la maternelle Piton, à l'élémentaire Piton A , à la maternelle Elie ou ailleurs en fonction de l'adresse des familles.

L'équipe pédagogique espère que les effectifs de l'école vont sensiblement baisser afin de pouvoir accueillir les enfants dans de meilleures conditions qu'actuellement.

La Directrice rappelle que les infrastructures ont été prévues pour accueillir 17 classes et non 18 comme aujourd'hui, que les cours de récréation ne sont pas très grandes.

Le classement de l'école Hors Education Prioritaire au seuil de 28 n'est pas une décision de la Mairie, et les demandes ministérielles de limiter à 24 élèves les classes de GS, CP et CE1, entraînent à l'heure actuelle des effectifs de 29 à 30 dans d'autres niveaux, la modification de la carte scolaire était attendue par tous les usagers.

Les inscriptions se feront à partir du 11 mars jusqu'au 10 mai et respecteront la nouvelle sectorisation.

Les familles concernées par un changement d'école seront informées par les services de la Mairie à partir du 11 mars 2024.

Les demandes de dérogations seront examinées par une commission selon différents critères. Un parent d'élève demande si des représentants de parents sont conviés à cette commission : Réponse des représentants de la Mairie : Non cela n'est pas prévu

Une demande de dérogation obtenue en maternelle reste valable (sauf changement de sectorisation) jusqu'en élémentaire puisque Mario HOARAU est une école primaire. Il n'est d'ailleurs pas demandé aux parents de réinscrire leurs enfants de GS en CP ce qui serait obligatoire d'une école maternelle à une école élémentaire.

La directrice demande encore une fois une meilleure information et communication concernant les inscriptions faites par les services. Certains parents se présentent pour une admission sans que l'école ne soit mise au courant (inscrits sur onde ou pas).

Cantine

Plusieurs parents ont pu venir à la cantine ces derniers temps, plusieurs autres visites auront lieu au mois de mars. Les responsables de la Mairie très sensibilisés à la problématique s'occupent de trouver des solutions, concernant la qualité des repas, l'aération des locaux et l'ambiance sonore des lieux.

Un grand nombre de rappels ont été faits concernant des élèves fréquentant la restauration scolaire sans y être inscrits. Cette situation entraîne d'autres problématiques que financières pour la Mairie, en effet le

nombre d'enfants présents ne correspondant pas aux nombres d'inscrits, il faut sans cesse réajuster en fournitures et le personnel communal se retrouve souvent en sous effectif.

La directrice demande à ce que lors de l'inscription à la cantine les parents soit informés de l'existence d'un règlement intérieur et que les agents communaux de la pause méridienne le fasse respecter par tous les élèves.

Les parents élus sont en contact avec La Directrice de la Vie éducative afin d'organiser des ateliers durant la pause méridienne dans la salle de motricité.

Effectifs prévisionnels 2024/2025 (Obsolètes à ce jour changement de recrutement des écoles)

PS prévisionnel Mairie : 50 élèves

MS : 48 élèves

GS : 54 élèves

CP : 47 élèves

CE1: 53 élèves

CE2: 64 élèves

CM1: 62 élèves

CM2: 66 élèves

total : 444 élèves

Résultats des évaluations nationales

CP

- 09/23 Français : 5% en difficulté, 8% fragiles, 87 % en réussite
- 01/24 Français : 10% en difficulté, 10% fragiles, 80 % en réussite

CP

- 09/23 maths : 9% en difficulté, 13% fragiles, 78 % en réussite
- 01/24 maths : 29% en difficulté, 16% fragiles, 55 % en réussite

CE1

- 09/23 Français : 5% en difficulté, 8% fragiles, 87 % en réussite
- 09/23 maths : 9% en difficulté, 13% fragiles, 78 % en réussite

CM1

- 09/23 Français : 17% en difficulté, 27 % fragiles, 56 % en réussite
- 09/23 maths : 21% en difficulté, 27 % fragiles, 52 % en réussite

Aides apportées aux élèves

12 élèves bénéficient du dispositif ULIS Ecole

11 élèves reconnus MDPH avec notification d'AESH dans les classes (deux n'ont toujours pas d'AESH)

12 dossiers en cours pour la MDPH demande d'AESH ou demande d'ulis Ecole

2 PAP (problématique dys)

43 PAI (majorité asthme)

27 PPRE

96 élèves différents en APC

59 demandes d'intervention du RASED

Prises en charge E: 28, co intervention sur les CE2 en lecture

Prises en charge G: 19 prises en charge

Equipes Educatives : 44

Pédagogie différenciée en classe systématique en fonction des besoins dans toutes les classes.

Enquête sur le harcèlement

Les élèves des niveaux CE2, CM1 et CM2 ont rempli un questionnaire durant la journée du harcèlement, le panel était de 185 élèves.

Les enseignantes ont dû en amont donner de nombreuses explications et procéder à des étayages importants sur la définition correcte du harcèlement afin que les élèves puissent remplir le questionnaire en toute autonomie.

La grande majorité d'entre eux 92,6% déclarent ne pas avoir peur de venir à l'école, ni sur le trajet, ni à la récréation (réponse jamais) seuls 5 élèves déclarent (souvent ou toujours)

La pause méridienne les inquiète un peu plus, plus de 30% d'entre eux déclarent « qu'un ou plusieurs élèves les empêchent de déjeuner tranquillement à la cantine » (réponse souvent et toujours)

Les plaintes sont différentes en fonction du sexe

	Filles	Garçons
Surnom méchant	42%	28%
Bagarres	6%	65%
« la di la fé »	73%	50%
Jeux dangereux	9%	30%
Toilettes	46%	30%
Bousculades	53%	23%
Insultes	40%	17%
Baisers volés	33%	9%
Cantine	26%	36%
Réseaux sociaux (insultes et menaces)	25%	28%

Rappels : **Loi de juillet 2023** Elle instaure une « majorité numérique » fixée à 15 an

Face à la massification et l'autonomisation des pratiques numériques chez les jeunes publics, le législateur est venu apporter un cadre nouveau avec la loi du 7 juillet 2023 visant à instaurer une majorité numérique et à lutter contre la haine en ligne.

Des travaux de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) de janvier 2021 constataient que la première inscription des jeunes sur les réseaux sociaux intervenait en moyenne vers 8 ans et demi et que plus de la moitié des 10-14 ans y étaient présents. Les parents étant relativement peu informés de la présence de leurs enfants sur ces réseaux sociaux, ils sous-estiment souvent leurs activités numériques et peinent à mesurer leur ampleur. De plus, les réseaux sociaux sont un vecteur important de propagation des fausses informations et comportent de nombreux dangers pour les mineurs. Face à la massification et l'autonomisation des pratiques numériques chez les jeunes publics, le législateur est venu apporter un cadre nouveau avec la loi n° 2023-566 du 7 juillet 2023 visant à instaurer une majorité numérique et à lutter contre la haine en ligne.

Ils sont entendus comme étant « toute plateforme permettant aux utilisateurs finaux de se connecter et de communiquer entre eux, de partager des contenus et de découvrir d'autres utilisateurs et d'autres contenus, sur plusieurs appareils, en particulier au moyen de conversations en ligne, de publications, de vidéos et de recommandations » (article 1er). Cette définition est inscrite dans la loi n°2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique.

Il en résulte que les réseaux sociaux exerçant leur activité en France devront refuser l'inscription à leurs services des mineurs de moins de 15 ans, sauf si une autorisation d'inscription est donnée par l'un des titulaires de l'autorité parentale sur le mineur (article 4). La majorité numérique doit s'appliquer aux comptes déjà créés et détenus par des mineurs de moins de 15 ans. Les réseaux sociaux auront alors deux ans pour recueillir l'accord des titulaires de l'autorité parentale sur ce dernier.

Les réseaux sociaux devront également, lors de l'inscription du mineur de moins de 15 ans, l'informer, ainsi que ses parents, sur les risques liés aux usages numériques et les moyens de prévention, sur les conditions d'utilisation de ses données ainsi que sur ses droits, tels que garantis par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Ils devront également activer un dispositif permettant de contrôler le temps d'utilisation de leur service par le mineur de moins de 15 ans et l'informer régulièrement de cette durée par des notifications

Calendrier de passage en sixième

- Mise à jour des données de la base dans ONDE par le directeur d'école (adresse, tél, mél...) pour tous les élèves, attestation d'hébergement non recevable
- Mardi 19 mars : Edition du volet 1 Vérification des informations administratives et notamment des adresses sur Affelnet
- Mercredi 03 avril : Lancement par la DRAIO de la détermination automatique du collège de secteur
- Jeudi 04 avril : Edition du volet 2 (choix des familles, langues, collèges etc..)
- Avant le 17 Avril: Le Conseil des maitres fait une proposition de passage aux familles, sans retour avant le jeudi 2 mai, l'acceptation est acquise
- le mardi 22 avril : Date limite des demandes hors secteur
- Lundi 29 avril: commission des demandes hors secteur
- Fin avril : Résultats des affectations en segpa
- Le jeudi 02 mai : le conseil des maîtres de cycle arrête la décision de passage et la notifie immédiatement aux familles. Résultats des affectations en ULIS
- le mardi 11 juin 2024: Résultats de l'affectation en 6e

Liaison CM2/6eme

- Concours Mathématique Académique Euréka en binômes (2 CM2 et 2 classe de 6ème)
- Intervention de la CPE du collège Madame Nathalie BELLEME
- Classe de Madame IMARE : Jeudi 23 mai 2024 08h30 / 11h30
- Classe de Madame ROYER : Vendredi 24 mai 2024 08h30 / 11h30
- Rencontre avec les parents et la CPE à l'école le **Mardi 28 mai 2024** de 15H30 à 17H00
- Visite du collège : vendredi 6 juin
- Inscriptions au collège prévues **Mercredi 19 juin** de 08h00 à 12h00 => de A à Z

Projets et actions pédagogiques

- Projets EDD et L'Ekolo plusieurs classes
- Rencontres sportives de circonscription (ultimate ballon)
- Piscine GS et CP en P4 débiteront le 22/03 le vendredi matin
- Circonscription et USEP « Jeux Olympiques » toute l'école ?
- 16 avril / J-100 : défi des 2024 mètres
- 06 juin / J-50 : défi des 2024 passes
- 24 juin / Journée olympique et paralympique : danse des anneaux.
- Campus Cétacés : Le tual Florence, Galais Melly, SANDRA
- Landart : Idem plus Ingrid begue
- *Dansons les sciences* : Ingrid Bégue
- *Rose et Rose* Claudia Imare et Royer Carole
- *Nout patrimoine nout kiltir nout fierté* Claudia Imare et Virginie Marie Louise
- *Pandakroo* Estelle Vieira
- - Classe transplantée en avril etc etc ...

Services Civiques

- Recrutement de 4 services civiques sur 2 missions, besoin de volontaires, avoir en 18 et 25 ans, aucun diplôme requis, seule demande « savoir être »
- Les missions seront sans nul doute validées par l'IEN et paraîtront sur le site du Service Civique, si vous trouvez des volontaires les adresser au bureau pour explications du protocole de recrutement et élaboration du dossier.

OCCE (Coopérative scolaire)

Mandataire : Christine ALBERT

Bilan OCCE au 1 mars 2024

▪ **2022 2023**

La kermesse et la tombola ont rapporté 2694 euros

- La vente des photos a rapporté (6350-5643) 707 euros

▪ **2023 2024**

L'année scolaire démarre avec 5621 euros. Si on garde 400 euros pour le fonctionnement, cela fait 5221 euros. (2527 école et 2694 comité parents)

- Les 10% du TCO projet Lekolo de 2022 2023 : 256 euros

Subvention TCO Lekolo 2023 2024 -10% : 1360.80

Pas encore eu de remboursement du bus Région de l'année dernière (400 euros attendus)

- Les classes suivantes fonctionnent en régie d'avance:

PS Estelle, PS-MS Marie, PS MS GS Ingrid, CP Eugénie, CE2 Nicole, CM1 Virginie

- Les classes suivantes par avance de factures:

MS GS Emilie, GS Emilie, GS CP Stéphane, CP CE1 Monique, CE1 Béatrice, CE1 Sandra, CE1 CE2 Melly, CE2 CM1 Florence, CM1 Gisèle/Marc, CM2 Carole CM2 Claudia

- Décision du conseil des maîtres du 13 / 11 de partager 2400 euros/ élèves soit 5.40 par élèves
- En décembre le comité de parents a utilisé 444.36 pour la fête de fin d'année (reste 2249.64 euros)

Décisions du Conseil d'école de l'affectation de ce reste en prévisionnel.

- 600 euros pour un spectacle des classes de maternelles
- 600 euros pour l'achat de matériels et jeux pour la pause méridienne
- 900 euros pour une prochaine kermesse
- 150 euros pour le Ti tour à vélo

USEP

Le Pti'Tour à vélo le jeudi 6 juin 2024 (CM1 et CM2). Les parents accompagnateurs devront avoir un agrément « vélo », les vélos seront vérifiés par les familles, les enfants seront formés et entraînés en amont afin d'être sûrs que le maniement du vélo est acquis pour circuler sur la route .

CROSS Finale départementale le mercredi 19 juin 2024

Festival de Danse au Théâtre Plein Air de St Gilles le vendredi 21 juin 2024 : MARIE LOUISE Virginie

Des jeux maternelles seront organisés par l'association de l'Ecole avant la fin de l'année

Séance levée à 18H00

RELLUI Béatrice